

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1414

3 juin 2014

### SOMMAIRE

<b>Agil-IT S.A.</b> .....	<b>67860</b>	<b>Ivaldi Multi-Strategy Fund SCA</b> .....	<b>67828</b>
<b>AIR.CA S.A.</b> .....	<b>67845</b>	<b>Landia Invest S.A.</b> .....	<b>67848</b>
<b>Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l.</b> .....	<b>67851</b>	<b>Landia Invest S.A.</b> .....	<b>67850</b>
<b>AL2R</b> .....	<b>67865</b>	<b>La Tabathèque S.à r.l. &amp; Cie S.C.S.</b> .....	<b>67849</b>
<b>AMB European Holding</b> .....	<b>67859</b>	<b>Lavatere S.A.</b> .....	<b>67846</b>
<b>AMB UK Finco S. à r.l.</b> .....	<b>67864</b>	<b>Leglux S. à r. l.</b> .....	<b>67859</b>
<b>Aqua Investment S.A.</b> .....	<b>67871</b>	<b>Lingohr</b> .....	<b>67848</b>
<b>Ardi Immo Sicav</b> .....	<b>67864</b>	<b>Lola A.s.b.l.</b> .....	<b>67863</b>
<b>Baltamon S.A.</b> .....	<b>67871</b>	<b>Mondery S.A.</b> .....	<b>67847</b>
<b>Boucherie Wolff s.à.r.l.</b> .....	<b>67872</b>	<b>North American Capital Investors of Lu-</b>	
<b>BSI Europe S.A.</b> .....	<b>67868</b>	<b>xembourg (NACIL)</b> .....	<b>67847</b>
<b>Caribe Holding S.A. SPF</b> .....	<b>67835</b>	<b>Orange Capital</b> .....	<b>67871</b>
<b>Charleston Infrastructure I S.à r.l.</b> .....	<b>67865</b>	<b>Poirel Investments S.A.</b> .....	<b>67845</b>
<b>ECommerce Holding II S.à r.l.</b> .....	<b>67841</b>	<b>Real Estates International S.A. - SPF</b> .....	<b>67850</b>
<b>Eptani S.A.</b> .....	<b>67838</b>	<b>Sanguine Investments S.A.</b> .....	<b>67846</b>
<b>Gestielle Investment Sicav</b> .....	<b>67849</b>	<b>Sicav Euro Continents</b> .....	<b>67850</b>
<b>Hansteen Rodenbach S.à r.l.</b> .....	<b>67848</b>	<b>SOLEM - Société Luxembourgeoise des</b>	
<b>Hansteen Soltau S.à r.l.</b> .....	<b>67849</b>	<b>Emballages de Mertert S.A.</b> .....	<b>67838</b>
<b>Hansteen Tegel S.à r.l.</b> .....	<b>67850</b>	<b>UBAM</b> .....	<b>67826</b>
<b>Hansteen Troisdorf S.à.r.l.</b> .....	<b>67862</b>	<b>UBP</b> .....	<b>67840</b>
<b>Hansteen Viersen S.à r.l.</b> .....	<b>67862</b>	<b>UBP Global MultiFund Allocation</b> .....	<b>67826</b>
<b>Hansteen Waldstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>67865</b>	<b>Venezuela Investment Company S.A.</b> .....	<b>67847</b>
<b>Impex Overseas Trading Holding S.A.</b> ...	<b>67846</b>	<b>Wood Grafton One S.à r.l.</b> .....	<b>67831</b>
<b>International Automotive Components</b>		<b>Wood Grafton S.à r.l.</b> .....	<b>67833</b>
<b>Group, S.A.</b> .....	<b>67859</b>	<b>Wood Grafton Two S.à r.l.</b> .....	<b>67836</b>
<b>Ivaldi European Mutli-Strategy Fund SCA</b>		<b>Workstay</b> .....	<b>67840</b>
.....	<b>67828</b>		

**UBP Global MultiFund Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 99.100.

**UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 35.412.

In the year two thousand and fourteen on the twentieth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1. UBP GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION, a public limited company ("société anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable", having its registered office at 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg (hereafter the "Company") represented by Me Joachim Cour, Avocat, professionally residing in Luxembourg, on the basis of a proxy dated 14 May 2014 which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered with this deed;

2. UBAM, a public limited company ("société anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable" having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (hereafter the "Continuing Company") represented by Me Joachim Cour, prenamed, on the basis of a proxy dated 14 May 2014 which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered with this deed;

who declared the following:

1) The Company is a "société d'investissement à capital variable" incorporated as a public limited company ("société anonyme") in Luxembourg on 12 February 2004 for an unlimited period in the form of an umbrella structure with multiple compartments with different portfolios of assets (each, an "Existing Fund", collectively, the "Existing Funds"). The Company is subject to part II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law").

2) The Continuing Company is a "société d'investissement à capital variable" incorporated as a public limited company ("société anonyme") in Luxembourg on 6 December 1990 for an unlimited period in the form of an umbrella structure with multiple compartments with different portfolios of assets (each, a "Continuing Fund", collectively, the "Continuing Funds"). The Continuing Company is subject to part I of the Law.

The Existing Funds in which shares are in issue on the Effective Date (as defined hereinafter) will be merged with the corresponding Continuing Funds as detailed in the table hereinafter.

Existing Funds	Continuing Funds
UBP Global MultiFund Allocation – (US Dollar) Conservative Fund	UBAM – Multifunds Allocation 30 (AC USD Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (Euro) Conservative Fund	UBAM – Multifunds Allocation 30 (AHC EUR Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (US Dollar) Moderate Fund	UBAM – Multifunds Allocation 50 (AC USD Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (Euro) Moderate Fund	UBAM – Multifunds Allocation 50 (AHC EUR Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (US Dollar) Very Dynamic Fund	UBAM – Multifunds Allocation 70 (AC USD Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (Euro) Very Dynamic Fund	UBAM – Multifunds Allocation 70 (AHC EUR Share Class)

The board of directors of the Company and the board of directors of the Continuing Company have approved the common merger proposal for the following reasons:

Union Bancaire Privée, UBP SA ("UBP") is the promoter of both the Company and the Continuing Company. The investment objectives, investment policies and risk profiles of the Continuing Funds are similar to those of the relevant Existing Funds.

By becoming shareholders of the Continuing Funds, the existing shareholders of the Existing Funds will benefit from the UCITS status and the simplified registration / distribution possibilities in other Member States of the EU (i.e. UBAM is currently registered for public offering in the United Kingdom, Gibraltar, Luxembourg, Switzerland, Spain, Belgium, Austria, Germany, Finland, Denmark, Italy, Netherland, Norway, Portugal, Sweden and France). The Continuing Funds will moreover fall within the scope of the European Savings Directive.

For these reasons, the boards of directors of the Company and the Continuing Company believe the interests of shareholders will be better served if the Existing Funds are merged with the Continuing Funds.

All expenses, costs and charges of the merger will be borne by the promoter of the Company and the Continuing Company.

NOW THEREFORE IT IS AGREED, subject to (i) the provisions of paragraph 1) below and (ii) to any changes as shall be approved by the directors of the Company and/or of the Continuing Company pursuant to regulatory requirements, that:

1) On 10 July 2014, after the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law") approving the merger (or if required by one or more shareholders of the Continuing Company holding at least 5% of the shares of this company, after the extraordinary general meeting of the shareholders of the Continuing Company approving the merger), or on such other date as the extraordinary general meeting of the Company (reconvened as the case may be if and as required under Luxembourg law) shall decide upon the chairman's proposal (this date being not later than six months after the date of the extraordinary general meeting) as the effective date of the merger (the "Effective Date"), the Company shall automatically contribute all the assets and liabilities of the Existing Funds to the corresponding Continuing Funds, pursuant to section XIV of the 1915 Law.

2) The Continuing Company will issue to the benefit of the shareholders shares in the following class and sub-fund of the Continuing Company:

Merger of UBP GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION	into UBAM
UBP Global MultiFund Allocation – (US Dollar) Conservative Fund	UBAM – Multifunds Allocation 30 (AC USD Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (Euro) Conservative Fund	UBAM – Multifunds Allocation 30 (AHC EUR Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (US Dollar) Moderate Fund	UBAM – Multifunds Allocation 50 (AC USD Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (Euro) Moderate Fund	UBAM – Multifunds Allocation 50 (AHC EUR Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (US Dollar) Very Dynamic Fund	UBAM – Multifunds Allocation 70 (AC USD Share Class)
UBP Global MultiFund Allocation – (Euro) Very Dynamic Fund	UBAM – Multifunds Allocation 70 (AHC EUR Share Class)

3) Holders of shares in any Existing Fund whose base currency is the USD will receive one AC USD Share Class of the relevant Continuing Fund for each share they hold in the relevant USD Existing Fund on the Effective Date; and holders of shares in any Existing Fund whose base currency is the EUR will receive one AHC EUR Share Class of the relevant Continuing Fund for each share they hold in the relevant EUR Existing Fund on the Effective Date. All new shares in the Continuing Funds will be issued in registered form.

The registrar and transfer agent of the Continuing Company will allocate the new shares to the former shareholders of the Company, on the basis of data contained in the register of shareholders of the latter on the Effective Date.

As from the Effective Date, shares in the relevant Continuing Funds issued to shareholders of the Existing Funds will carry the right to participate in the profits of the relevant Continuing Funds.

4) As a result of the merger, the Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

5) As from the Effective Date, all assets and liabilities of the Company shall be deemed transferred to the Continuing Company on the accounts of the respective Continuing Funds as aforesaid.

6) None of the shareholders of the Continuing Company have any special rights and no preferred shares have been issued in the share capital of the Continuing Company.

7) Neither the board of directors of the Company and the Continuing Company, nor the auditors of the Company and the Continuing Company, nor any third person involved with the proposed merger shall obtain any benefit in connection with the merger.

Unless shareholders of the Continuing Company holding at least five per cent (5%) of the shares outstanding in the Continuing Company so require on or prior to the day following the date of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company approving the merger on the basis of article 264 of the 1915 Law, the merger will be implemented without a resolution of a general meeting of shareholders of the Continuing Company.

This merger proposal, the special reports on the merger issued by PricewaterhouseCoopers for the Company and Deloitte Audit S.à r.l. for the Continuing Company, the reports of the boards of directors of the Company and the Continuing Company, the financial reports containing the audited annual accounts and annual reports of the last three years of the Company and the Continuing Company, the latest semi-annual reports of the Company and the Continuing Company and the prospectus and key investor information documents of the Continuing Company are available for inspection to the shareholders of the Company and Continuing Company and copies thereof may be obtained free of charge on request by such shareholders at the registered offices of the Company and Continuing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Common Merger Plan and of all acts, documents and formalities incumbent on the Merging Parties pursuant to the Law.

The undersigned notary, who understands English, states herewith that on request of the above appearing persons and in accordance with article 95(1) of the Law, this deed is worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Signé: J. COUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. Relation: LAC/2014/23314. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014076593/128.

(140090043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

**Ivaldi Multi-Strategy Fund SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation,  
(anc. Ivaldi European Multi-Strategy Fund SCA).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.256.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-SEPT MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Madame Carole BENINGER, employée, demeurant professionnellement à Bertrange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Ivaldi Multi-Strategy Fund SCA (la Société), une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B164.256,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, sous le numéro 2720 du 09 novembre 2011, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 février 2014, publié au Mémorial C, numéro 1002 du 18 avril 2014,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société Ivaldi Multi-Strategy Fund GP, S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B164.006, prise le 2 mai 2014,

la copie du document «Written resolutions of the members of the board of managers of Ivaldi Multi-Strategy Fund GP, S.à r.l., as the general partner of the company», après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société pré-désignée s'élève actuellement à EUR 2.531.017,- (deux millions cinq cent trente et un mille dix-sept euros) consistant en 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 2.531.016 (deux millions cinq cent trente et un mille seize) actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

2) Qu'aux termes du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de EUR 5.000.000.000,- (cinq milliards d'euros), consistant en 1 (une) Action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 4.999.999.999 (quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

3) Que le même article 5 autorise le l'Actionnaire Commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 5.000.000.000,- (cinq milliard d'euros), consistant en 1 (une) Action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 4.999.999.999 (quatre milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

Pendant une période commençant le 15 octobre 2011 et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date (la Période), l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter le capital social actuel de la Société jusqu'au montant du capital autorisé, en une seule fois ou en plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions (i) en échange d'un apport en numéraire, (ii) d'un apport en nature, et (iii) de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, avec ou sans émission d'actions.

L'Actionnaire Commandité est en outre autorisé à définir les conditions générales applicables à toute souscription et émission d'actions en vertu de l'autorité qui lui est conférée dans le présent Article, et à décider du lieu et de la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, du prix d'émission, incluant ou non d'une prime d'émission, ainsi que des conditions et modalités de paiement des actions, en vertu de tous documents et tous contrats, notamment et de manière non exhaustive, de contrats de prêts convertibles en actions, de contrats d'option et de contrats d'option d'achat d'actions (stock option plans).

L'Actionnaire Commandité est de plus autorisé au cours de la Période, (i) à émettre toutes obligations convertibles, ou tout autre instrument de dette convertible, ou toutes obligations portant des droits de souscription ou tous autres instruments permettant à leurs détenteurs de souscrire à des actions ou de se les voir attribuer, tels que (liste non exhaustive) les warrants (les Instruments), jusqu'à ce que le montant du capital social ainsi augmenté en vertu de l'exercice des droits attachés aux Instruments corresponde au montant du capital autorisé, (ii) à émettre des actions soumises à l'exercice des droits attachés aux Instruments et effectives à partir de cet exercice et, pendant ou hors de la Période, (iii) à émettre des actions en vertu de l'exercice des droits conférés par ces Instruments, à condition toutefois que les Instruments aient été émis au cours de la Période. Le paiement des actions devant être émises à la suite de l'exercice des droits conférés par les Instruments peut être effectué en numéraire ou en nature, ou au moyen d'une capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à définir les conditions générales applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement; l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Chaque fois que l'Actionnaire Commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'Article 5 des Statuts sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Actionnaire Commandité prendra ou autorisera une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

En relation avec toute émission de nouvelles actions et Instruments, soumise à cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32 (5) de la Loi de 1915, l'Actionnaire Commandité est autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel des Actionnaires Commanditaires existants pour la même période de cinq ans.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaire de la Société sont et resteront sous la forme nominative. Les Actions de Commandité de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Nonobstant ce qui précède, lorsque les actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement des opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système, ou au nom d'une institution financière ou de tout autre dépositaire professionnel de titres ou autre dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires sont ci-après dénommés les Dépositaires), ou au nom d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, alors, sous réserve des dispositions légales et des conditions et restrictions applicables en vertu de tout contrat de dépôt ou autre contrat analogue en vigueur, et sur présentation d'un certificat émis par ledit Dépositaire ou sous-dépositaire (selon les formes déterminées par l'Actionnaire Commandité) certifiant le nom de la personne pour le compte de laquelle les actions sont détenues et le nombre d'actions inscrites au compte de ladite personne auprès du Dépositaire ou sous-dépositaire, la Société permettra à ladite personne d'exercer les droits attachés auxdites actions, en ce compris l'admission de la personne et son droit à voter aux assemblées générales, et considérera ladite personne comme un actionnaire à cette fin.

Nonobstant ce qui précède, la Société procédera à tout paiement (en ce compris tous paiements de dividendes et autres distributions) relatif aux actions inscrites au nom d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire, effectué aussi bien en espèces, qu'en actions ou au moyen d'autres avoirs, et ce uniquement au bénéfice dudit Dépositaire ou sous-dépositaire ou de toute autre manière conformément à ses instructions, et un tel paiement libérera la Société de toute obligation relative au paiement concerné.»

4) Par décisions du 2 mai 2014, l'associé gérant commandité, savoir «lvaldi Multi-Strategy Fund GP, S. à r.l.»:

- a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant de EUR 6.677.409,- (six millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent et neuf euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.531.017,- (deux millions cinq cent trente et un mille dix-sept euros) à EUR 9.208.426 (neuf millions deux cent et huit mille quatre cent vingt-six euros), par l'émission de 6.677.409,- (six millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent et neuf) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR

143.322.571,29.- (cent quarante-trois millions trois cent vingt-deux mille cinq cent soixante et un euros et vingt-neuf cents),

- a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires Commanditaires existants, à la souscription des nouvelles actions de commanditaire,

- et d'accepter AlphaOne SICAV-FIS, une société ayant son siège à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette (RCS Luxembourg B 139.739), comme nouvel Actionnaire commanditaire,

- et de donner mandat à chaque membre du conseil de gérance du gérant commandité Ivaldi Multi-Strategy Fund GP, S. à r.l., de faire acter et constater l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

5) Ensuite la partie comparante, ées-qualité qu'elle agit, déclare que toutes les 6.677.409,- (six millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent et neuf) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de commanditaire anciennes, ont été entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 149.999.980,29 (cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros et vingt-neuf cents) par AlphaOne SICAV-FIS précitée.

6) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Un montant total de EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euros), correspondant en l'occurrence à un montant plus élevé que le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission dont question à savoir le montant de EUR 149.999.980,29 (cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros et vingt-neuf cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par extrait bancaire.

7) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 9.208.426 (neuf millions deux cent et huit mille quatre cent vingt-six euros), de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

«The subscribed share capital of the Company is set at EUR 9,208,426 (nine million two hundred and eight thousand four hundred and twenty-six euros), consisting of 1 (one) unlimited share of a par value of EUR 1.- (one euro) and of 9,208,425 (nine million two hundred and eight thousand four hundred and twenty-five) limited shares of a par value of EUR 1.- (one euro).»

#### **Traduction française**

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 9.208.426 (neuf millions deux cent et huit mille quatre cent vingt-six euros), consistant en 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 9.208.425 (neuf millions deux cent et huit mille quatre cent vingt-cinq) actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5, paragraphe 1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BENINGER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mai 2014. Relation: RED/2014/1174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014075614/151.

(140088998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Wood Grafton One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.962.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of May;

Before Us Me Joseph ELVINGER notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Wood Grafton One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 184.962, with a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) (the Company) incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 27 February 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1178 of 9 May 2014. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The Meeting was opened with Ms. Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Sara Lecomte, employee, with professional address in Luxembourg, The Meeting also elected as scrutineer, Ms. Sara Lecomte.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the represented Sole Shareholder, the proxy of the Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. The attendance list, signed by the proxy of the Sole Shareholder and by the members of the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The proxy document of the represented Sole Shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled “ne varietur” by the appearing person.

III. That the Sole Shareholder holds all shares representing 100% of the share capital of the Company and that the Sole Shareholder considers itself being duly informed of the agenda and waives any convening notice.

IV. That the Company intends to amend article 9 and article 11 of the Articles.

V. That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. waiver of the convening formalities;
2. amendment of article 9 of the Articles;
3. amendment of article 11 of the Articles; and
4. miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present Meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 9 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders of the Company in a general meeting at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the shares held by the surviving shareholders of the Company. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse...

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 11.** The personal creditors of a shareholder may only seize the interest and dividends to which he is entitled and the portion of the assets allotted to him upon dissolution of the Company...

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de mai;

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de Wood Grafton One S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 22, Grand Rue, 3<sup>e</sup> étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.962, et ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1178 du 9 mai 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle a nommé comme secrétaire Madame Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a également élue comme scrutateur, Madame Sara Lecomte.

L'Assemblée ayant ainsi été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique représenté, le mandataire de l'Associé Unique et le nombre des parts sociales qu'il détient sont consignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'Associé Unique et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et que l'Associé Unique se considère comme dûment informé de l'ordre du jour et renonce à toutes formalités de convocation.

IV. Que la Société a l'intention de modifier l'article 9 et l'article 11 des Statuts.

V. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'article 9 des Statuts;
3. modification de l'article 11 des Statuts; et
4. divers.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de constater que l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des Statuts afin de le lire de la manière suivante:

« **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, par les associés survivants représentant les trois quarts des parts détenus par les associés survivants de la Société. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts afin de le lire de la manière suivante:

« **Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé ne peuvent saisir que les intérêts et les dividendes lui revenant et la part qui lui sera attribuée à la dissolution de la Société.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 mai 2014. Relation: LAC/2014/23014. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014075951/123.

(140089190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Wood Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.033.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of May;

Before Us Me Joseph ELVINGER notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Wood Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 180.033, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company) incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 4 September 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2673 of 25 October 2013. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The Meeting was opened with Ms. Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Sara Lecomte, employee, with professional address in Luxembourg, The Meeting also elected as scrutineer, Ms. Sara Lecomte.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the represented Sole Shareholder, the proxy of the Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. The attendance list, signed by the proxy of the Sole Shareholder and by the members of the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The proxy document of the represented Sole Shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the appearing person.

III. That the Sole Shareholder holds all shares representing 100% of the share capital of the Company and that the Sole Shareholder considers itself being duly informed of the agenda and waives any convening notice.

IV. That the Company intends to amend article 9 and article 11 of the Articles.

V. That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. waiver of the convening formalities;
2. amendment of article 9 of the Articles;
3. amendment of article 11 of the Articles; and
4. miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present Meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 9 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders of the Company in a general meeting at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the shares held by the surviving shareholders of the Company. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse...

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 11.** The personal creditors of a shareholder may only seize the interest and dividends to which he is entitled and the portion of the assets allotted to him upon dissolution of the Company.”

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de mai;

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique (l’Associé Unique) de Wood Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 22, Grand-Rue, 3<sup>e</sup> étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.033, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2673 du 25 octobre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont pas encore été modifiés.

L’Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle a nommé comme secrétaire Madame Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée a également élue comme scrutateur, Madame Sara Lecomte.

L’Assemblée ayant ainsi été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d’acter:

I. Que l’Associé Unique représenté, le mandataire de l’Associé Unique et le nombre des parts sociales qu’il détient sont consignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l’Associé Unique et par les membres du bureau de l’Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II. La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

III. Que l’Associé Unique détient l’intégralité des parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et que l’Associé Unique se considère comme dûment informé de l’ordre du jour et renonce à toutes formalités de convocation.

IV. Que la Société a l’intention de modifier l’article 9 et l’article 11 des Statuts.

V. Que l’Assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur l’ordre du jour suivant:

67835

*Ordre du jour*

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'article 9 des Statuts;
3. modification de l'article 11 des Statuts; et
4. divers.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de constater que l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des Statuts afin de le lire de la manière suivante:

« **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, par les associés survivants représentant les trois quarts des parts détenus par les associés survivants de la Société. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts afin de le lire de la manière suivante:

« **Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé ne peuvent saisir que les intérêts et les dividendes lui revenant et la part qui lui sera attribuée à la dissolution de la Société.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 mai 2014. Relation: LAC/2014/23012. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014075953/123.

(140088972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Caribe Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le **11 juin 2014** à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2013
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014071845/788/16.

**Wood Grafton Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.443.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of May;

Before Us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Wood Grafton Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 185.443, with a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) (the Company) incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 13 March 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The Meeting was opened with Ms. Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Sara Lecomte, employee, with professional address in Luxembourg, The Meeting also elected as scrutineer, Ms. Sara Lecomte.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the represented Sole Shareholder, the proxy of the Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. The attendance list, signed by the proxy of the Sole Shareholder and by the members of the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The proxy document of the represented Sole Shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled “ne varietur” by the appearing person.

III. That the Sole Shareholder holds all shares representing 100% of the share capital of the Company and that the Sole Shareholder considers itself being duly informed of the agenda and waives any convening notice.

IV. That the Company intends to amend article 9 and article 11 of the Articles.

V. That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. waiver of the convening formalities;
2. amendment of article 9 of the Articles;
3. amendment of article 11 of the Articles; and
4. miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present Meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 9 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders of the Company in a general meeting at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the shares held by the surviving shareholders of the Company. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse...

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 11.** The personal creditors of a shareholder may only seize the interest and dividends to which he is entitled and the portion of the assets allotted to him upon dissolution of the Company.”

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de Wood Grafton Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 22, Grand Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.443, et ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle a nommé comme secrétaire Madame Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a également élue comme scrutateur, Madame Sara Lecomte.

L'Assemblée ayant ainsi été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique représenté, le mandataire de l'Associé Unique et le nombre des parts sociales qu'il détient sont consignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'Associé Unique et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et que l'Associé Unique se considère comme dûment informé de l'ordre du jour et renonce à toutes formalités de convocation.

IV. Que la Société a l'intention de modifier l'article 9 et l'article 11 des Statuts.

V. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'article 9 des Statuts;
3. modification de l'article 11 des Statuts; et
4. divers.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de constater que l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des Statuts afin de le lire de la manière suivante:

« **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, par les associés survivants représentant les trois quarts des parts détenus par les associés survivants de la Société. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts afin de le lire de la manière suivante:

« **Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé ne peuvent saisir que les intérêts et les dividendes lui revenant et la part qui lui sera attribuée à la dissolution de la Société.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F.GIBERT, S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 mai 2014. Relation: LAC/2014/24260. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014075955/123.

(140089225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Eptani S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.279.

**SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6689 Mertert, 13, Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 14.832.

Im Jahre zweitausendvierzehn,  
am sechszwanzigsten Tag des Monats Mai.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1. Der Verwaltungsrat der „Eptani S.A.“, eine Aktiengesellschaft („société anonyme“), die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxembourg („Registre de Commerce et des Sociétés et de à Luxembourg“) unter der Nummer B 133.279, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen, am 22. Oktober 2007, welche im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, am 05. Dezember 2007, unter der Nummer 2813 und Seite 135007, veröffentlicht wurde und deren Satzung seit ihrer Gründung nie abgeändert wurde,

hier vertreten durch Herrn Jean-François STEICHEN, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg,  
aufgrund einer Vollmacht ihm erteilt durch den Verwaltungsrat in der Sitzung vom 17. April 2014; und

2. Der Verwaltungsrat der „SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.“, eine Aktiengesellschaft („société anonyme“), die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Gesellschaftssitz L-6689 Mertert, 13, Fausermillen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxembourg („Registre de Commerce et des Sociétés et de à Luxembourg“) unter der Nummer B 14 832, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen, am 28. März 1977, welche im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, am 06. Juni 1977, unter der Nummer 126 und Seite 6006, veröffentlicht wurde und deren Satzung seit ihrer Gründung nie abgeändert wurde, deren Satzung mehrmals durch notariellen Urkunden abgeändert wurde und zum letzten Mal, gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 19. November 2007, welche im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, am 28. Dezember 2007, unter der Nummer 3012 und Seite 144545, veröffentlicht wurde,

hier vertreten durch Herrn Jean-François STEICHEN, vorgeannt,  
aufgrund einer Vollmacht ihm erteilt durch den Verwaltungsrat in der Sitzung vom 21. Mai 2014.

Beide Vollmachten werden, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichneten Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorerwähnt, haben hiermit den amtierenden Notar ersucht folgenden gemeinsamen Verschmelzungsplan zu beurkunden:

## Gemeinsamer Verschmelzungsplan

in dem die „SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.“ auf die „Eptani S.A.“ verschmolzen wird.

### Präambel

(A) Die „Eptani S.A.“ ist eine Aktiengesellschaft („société anonyme“), die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiencerie und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés et de à Luxembourg“) unter der Nummer B 133.279, (die „Übernehmende Gesellschaft“).

(B) Die „SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.“ ist eine Aktiengesellschaft („société anonyme“), die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Gesellschaftssitz L-6689 Mertert, 13, Fausermillen und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés et de à Luxembourg“) unter der Nummer B 14.832,

(die „Übertragende Gesellschaft“).

(C) Die Übertragende Gesellschaft hat ein voll eingezahltes Stammkapital in Höhe von fünfhunderttausend Euro (500.000.- EUR), bestehend aus fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR). Diese Geschäftsanteile werden alle von der Übernehmenden Gesellschaft gehalten.

(D) Dieser Verschmelzungsplan wurde von den Verwaltungsräten der Übernehmenden Gesellschaft und der Übertragenden Gesellschaft entworfen und am 17. April 2014 beziehungsweise am 21. Mai 2014 angenommen.

(E) Die Übertragende Gesellschaft und die Übernehmende Gesellschaft werden nachfolgend auch als „Verschmelzende Gesellschaften“ bezeichnet.

**1. Vermögensübertragung.** Die Übertragende Gesellschaft überträgt ihr Vermögen als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten ohne Abwicklung im Wege der Gesamtrechtsnachfolge auf die Übernehmende Gesellschaft im Wege einer Verschmelzung durch Aufnahme gemäß Artikel 274 (1) (a) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der aktuellen Fassung (nachfolgend das „Gesetz von 1915“). Mit dem Wirksamwerden der Verschmelzung zum Verschmelzungstichtag (wie nachstehend definiert) erlischt die Übertragende Gesellschaft und deren Aktiva und Passiva gehen kraft Gesetzes auf die Übernehmende Gesellschaft über. Die sich aus den Vermögenswerten der Übertragenden Gesellschaft ergebenden Rechte und Ansprüche gehen auf die Übernehmende Gesellschaft mit sämtlichen dinglichen und schuldrechtlichen Sicherheiten über. Die Übernehmende Gesellschaft tritt somit in alle dinglichen und schuldrechtlichen Rechte aus sämtlichen Vermögenswerten und im Verhältnis zu sämtlichen Schuldnern ohne Ausnahme ein.

**2. Keine Gegenleistung.** Eine Gegenleistung für die Vermögensübertragung wird nicht gewährt.

Da sich alle Aktien der Übertragenden Gesellschaft in der Hand der Übernehmenden Gesellschaft befinden, entfallen Angaben über den Umtausch der Anteile im Sinne des Artikels 261 (2) (b) des Gesetzes von 1915. Im Zusammenhang mit der Verschmelzung werden keine neuen Geschäftsanteile an der Übernehmenden Gesellschaft ausgegeben.

**3. Gesellschaftssitz.** Der Gesellschaftssitz der Übernehmenden Gesellschaft nach der Verschmelzung wird sich in L-6689 Mertert, 13, Fausermillen befinden.

**4. Verschmelzungstichtag.** Die Übernahme des Vermögens der Übertragenden Gesellschaft durch die Übernehmende Gesellschaft erfolgt für Zwecke der Rechnungslegung und für steuerliche Zwecke mit Wirkung zum 31. Dezember 2013, 24.00 Uhr / 01. Januar 2014, 0:00 Uhr. Von diesem Zeitpunkt an gelten alle Handlungen und Geschäfte der Übertragenden Gesellschaft unter dem Gesichtspunkt der Rechnungslegung als für Rechnung der Übernehmenden Gesellschaft vorgenommen.

**5. Besondere Rechte.** Dem alleinigen Aktionär der Übertragenden Gesellschaft wurden keine besonderen Rechte im Sinne des Artikels 261 (2) (f) des Gesetzes von 1915 gewährt und es wurden keine anderen Wertpapiere als Aktien ausgegeben.

**6. Besondere Vorteile.** Den Abschlussprüfern der Gesellschaften (commissaire aux comptes und/oder réviseur d'entreprises) sowie den Mitgliedern der Leitungs-, Verwaltungs-, Aufsichts- oder Kontrollorgane der an der Verschmelzung beteiligten Gesellschaften werden keine besonderen Vorteile im Sinne des Artikels 261 (2) (g) des Gesetzes von 1915 gewährt.

**7. Unterlagen und Einsichtnahme.** Die Aktionäre der beteiligten Gesellschaften haben das Recht, für einen Zeitraum von einem Monat, beginnend ab der Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations diesen Verschmelzungsplan und die Jahresabschlüsse der Übertragenden Gesellschaft sowie der Übernehmenden Gesellschaft der letzten drei abgelaufenen Geschäftsjahre gemäß Artikel 267 (1) des Gesetzes von 1915 am Geschäftssitz der beteiligten Gesellschaften einzusehen. Eine Kopie dieser Dokumente wird jedem Aktionär auf Anfrage unentgeltlich zur Verfügung gestellt.

**8. Wirksamwerden der Verschmelzung.** Die gesetzlichen Bestimmungen über das Wirksamwerden der Verschmelzung bleiben unberührt. Die Verschmelzung wird demnach an jenem Tag rechtswirksam, an dem die außerordentlichen Generalversammlungen der Aktionäre der verschmelzenden Gesellschaften der Verschmelzung zugestimmt haben, unbeschadet der Drittwirksamkeit der Verschmelzung, die nach Artikel 273 des Gesetzes von 1915 erst mit Bekanntmachung der Zustimmungsbeschlüsse im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations eintritt.

**9. Verschmelzungsprüfung.** Da sich alle Anteile der Übertragenden Gesellschaft in der Hand der Übernehmenden Gesellschaft befinden, ist eine Verschmelzungsprüfung nicht erforderlich (Art. 266 des Gesetzes von 1915).

**10. Kosten.** Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Übernehmenden Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise dreitausendfünfhundert Euro.

Der amtierende Notar bestätigt hiermit das Vorhandensein und die Rechtmäßigkeit des Verschmelzungsplans und allen Urkunden, Dokumenten und Förmlichkeiten, die der Übernehmenden Gesellschaft laut, nach den Bestimmungen von Artikel 271 des Gesetzes vom 10. August 1915 Gesetz, zukommen.

Vorstehende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieser zusammen mit Uns dem unterzeichneten Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.F. STEICHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 27. Mai 2014. Relation: EAC/2014/7418. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014075503/113.

(140089233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Workstay, Société Anonyme,  
(anc. UBP).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 146.516.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-DEUX MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UBP, ayant son siège social au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 146 516.

La société a été constituée suivant acte dressé par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267 du 01 juillet 2009, page 60775, et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 28 janvier 2013, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 684 du 20 mars 2013, page 32803.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Buschmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina Dublet, juriste, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Buschmann prénommé.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification avec effet immédiat de la dénomination sociale de la Société de «UBP» en «WORKSTAY».
2. Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de telle sorte qu'il se compose désormais comme suit:

«La Société adopte la dénomination «WORKSTAY».»

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de «UBP» en «WORKSTAY».

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire décide d'adapter le deuxième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des Statuts de telle sorte qu'il se lira désormais comme suit:

«La Société adopte la dénomination «WORKSTAY».»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BUSCHMANN, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 mai 2014. Relation: RED/2014/1150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075174/59.

(140088467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

**ECommerce Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.750,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 177.435.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Global Fin Tech Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184.665, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter "Global Fin Tech Holding"),

being the holder of twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) shares and becoming the holder of five thousand two hundred fifty (5,250) series A shares,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Berlin and in Luxembourg on 4 March 2014; and

2. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), a limited liability company (Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt)) existing under the laws of Germany registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 126893 B, having its registered address at Jahnstraße 20, 10117 Berlin, Germany (hereinafter "Bambino 53. V V"),

being the holder of one (1) share,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin on 4 March 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of ECommerce Holding II S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 177.435 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, on 7 May 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1651 dated 10 July 2013. The articles have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company, so that the Company will hence have two (2) classes of shares, represented by common shares (hereinafter “Common Shares”) and series A shares (hereinafter “Series A Shares”) and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, into twelve thousand five hundred (12,500) Common Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, without cancellation of shares.

Increase of the Company’s share capital by an amount of five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to seventeen thousand seven hundred fifty euro (EUR 17,750) by issuing five thousand two hundred fifty (5,250) Series A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of article five point one (5.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at seventeen thousand seven hundred fifty euro (EUR 17,750), represented by

5.1.1 twelve thousand five hundred (12,500) common shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereinafter “Common Shares”), and

5.1.2 five thousand two hundred fifty (5,250) series A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereinafter “Series A Shares”, the Series A Shares hereinafter also referred to as “Preferred Shares”).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.”

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item of the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders decides to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company, so that the Company will hence have two (2) classes of shares, represented by common shares (hereinafter “Common Shares”) and series A shares (hereinafter “Series A Shares”) and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, into twelve thousand five hundred (12,500) Common Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, without cancellation of shares.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to seventeen thousand seven hundred fifty euro (EUR 17,750) by issuing five thousand two hundred fifty (5,250) Series A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

#### *Subscription*

The five thousand two hundred fifty (5,250) Series A Shares have been duly subscribed by Global Fin Tech Holding, aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250).

#### *Payment*

The five thousand two hundred fifty (5,250) Series A Shares subscribed by Global Fin Tech Holding, aforementioned, have been entirely paid up through a contribution in cash in an amount of five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250).

The amount of five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 5,250.-) is as now available to the Company, as has been proved to the undersigned notary.

The contribution in the amount of five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250) is entirely allocated to the share capital.

### Third resolution

The general meeting of shareholders resolves the amendment of article five point one (5.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at seventeen thousand seven hundred fifty euro (EUR 17,750), represented by

5.1.1 twelve thousand five hundred (12,500) common shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereinafter “Common Shares”), and

5.1.2 five thousand two hundred fifty (5,250) series A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereinafter “Series A Shares”, the Series A Shares hereinafter also referred to as “Preferred Shares”).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.”

There being no further business, the meeting is closed.

### Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten März.

vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

### SIND ERSCIENEN:

1. Global Fin Tech Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 184.665, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg („Global Fin Tech Holding“),

Inhaber von zwölftausendvierhundertneunundneunzig (12.499) Anteilen und zukünftiger Inhaber von fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Anteilen der Serie A,

hier vertreten durch Frau Xiaoshu Tang, LL.M., wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Berlin und in Luxemburg am 4. März 2014;

2. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), eine Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt) bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 126893 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland („Bambino 53. V V“),

Inhaber eines (1) Anteils,

hier vertreten durch Frau Xiaoshu Tang, LL.M., wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 4. März 2014, ausgestellt in Berlin.

Besagte Vollmachten, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die besagten erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter und vertreten das gesamte Gesellschaftskapital der ECommerce Holding II S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177.435, gegründet am 7. Mai 2013 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, welche am 10. Juli 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1651 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Da die erschienenen Parteien das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet haben, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über alle Punkte der folgenden Tagesordnung verhandeln:

### Tagesordnung

1. Beschluss bezüglich der Schaffung von zwei (2) Anteilklassen im Gesellschaftskapital der Gesellschaft, wodurch die Gesellschaft nunmehr zwei (2) Anteilklassen hat, aufgeteilt in Stammanteile (die „Stammanteile“) und Anteile der Serie A (die „Anteile der Serie A“) und bezüglich der Umwandlung ohne Einziehung von Anteilen der bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) um einen Betrag von fünftausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 5.250) auf einen Betrag von siebenzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 17.750) durch die Ausgabe von fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Anteilen der Serie A mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

3. Anschließende Änderung des Artikels fünf Punkt eins (5.1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt siebenzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 17.750), bestehend aus

5.1.1 zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil (die „Stammanteile“), und

5.1.2 fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Anteilen der Serie A mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil (die „Anteile der Serie A“, die auch als „Vorzugsanteile“ bezeichnet werden).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.“

4. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Berücksichtigung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, zwei (2) Anteilklassen im Gesellschaftskapital der Gesellschaft zu schaffen, wodurch die Gesellschaft nunmehr zwei (2) Anteilklassen hat, aufgeteilt in Stammanteile (die „Stammanteile“) und Anteile der Serie A (die „Anteile der Serie A“) und ohne Einziehung von Anteilen die bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil umzuwandeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) um einen Betrag von fünftausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 5.250) auf einen Betrag von siebenzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 17.750) durch die Ausgabe von fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Anteilen der Serie A mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil, zu erhöhen.

#### *Zeichnung*

Die fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Anteile der Serie A wurden ordnungsgemäß von Global Fin Tech Holding, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einem Preis von fünftausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 5.250) gezeichnet.

#### *Zahlung*

Die von Global Fin Tech Holding, vorbenannt, gezeichneten fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Anteile der Serie A wurden vollständig eingezahlt durch eine Bareinlage in Höhe von fünftausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 5.250).

Die Summe von fünf tausend zweihundertfünfzig Euro (EUR 5.250,-) steht der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Einlage in Höhe von fünftausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 5.250) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel fünf Punkt eins (5.1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt siebenzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 17.750), bestehend aus

5.1.1 zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil (die „Stammanteile“), und

5.1.2 fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Anteilen der Serie A mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil (die „Anteile der Serie A“, die auch als „Vorzugsanteile“ bezeichnet werden).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

*Kosten und Auslagen*

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 3.000,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und vom Notar gemeinsam mit dieser Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Gezeichnet: X. TANG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14878. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Mai 2014.

Référence de publication: 2014065732/207.

(140077221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**AIR.CA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 85.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIR.CA S.A.*

Référence de publication: 2014047713/10.

(140054673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Poirel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

You are hereby invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders to be held on *11 June 2014* at 2.30 p.m. CET, at 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of (i) the report (the Management Report) of the board of directors of the Company (the Board of Directors) relating to the annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2013 (the Annual Accounts 2013) and (ii) the report of the statutory auditor (commissaire aux comptes) (the Auditor) of the Company (the Auditor Report) relating to the Annual Accounts 2013;
2. Presentation and approval of the Annual Accounts 2013;
3. Allocation of the results for the financial year of the Company ended on 31 December 2013;
4. Vote on the dissolution or continuation of the Company in accordance with article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;
5. Discharge given to the Board of Directors as well as to the Auditor of the Company for the performance of their duties for the financial year of the Company ended on 31 December 2013; and
6. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014070247/23.

---

**Lavaterre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014047272/10.

(140053637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.**Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 10 juin 2014 à 15.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2013
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014072665/20.

**Sanguine Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.319.

The shareholders are kindly invited to attend in person or by proxy the

## ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on 10 June 2014 at 10.00 am at the registered office of Sanguine Investments S.A. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the management report issued by the board of directors for the year ended December 31, 2013 (the "Management Report");
2. Presentation and approval of the report of the statutory auditor issued for the year ended December 31, 2013 (the "Statutory Auditor Report");
3. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2013 (the "Annual Accounts 2013");
4. Allocation of results for the year ended December 31, 2013;
5. Discharge to be granted to the members of the board of directors;
6. Discharge to be granted to the statutory auditor (commissaire aux comptes);
7. In accordance with article 51 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on the commercial companies, as amended from time to time, ratification of the co-optation of Ms. Ana Dias as director of the Company as per the decision of the board of directors on February 14, 2014;
8. Powers to be granted;
9. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014072661/24.

**Mondery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 145.885.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 juin 2014* à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011, 2012 et 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067901/696/18.

---

**North American Capital Investors of Luxembourg (NACIL), Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 178.245.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi *13 juin 2014* à 12.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014071832/755/18.

---

**Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 75.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *11 juin 2014* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2013
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014071850/788/18.

---

**Landia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.775.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047267/9.

(140053176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Hansteen Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014*

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Rodenbach S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047166/14.

(140053843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Da in der geplanten außerordentlichen Generalversammlung vom 29. April 2014 das erforderliche Quorum nicht erreicht wurde, hat der Verwaltungsrat beschlossen, am 19. Juni 2014 um 11:00 Uhr vor dem Notar in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg eine weitere

**AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des ersten Satzes des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft so dass dieser wie folgt lautet:  
"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich innerhalb der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxembourg."
2. Verschiedenes.

Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, per Email und anschließend per Post oder per Fax (+352 248 329 444) bis spätestens 18. Juni 2014 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürften einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 18. Juni 2014 bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., per Email und anschließend per Post oder per Fax +352 248 329 444 eingegangen ist.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an [corporate@alceda.lu](mailto:corporate@alceda.lu)

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2014068572/8040/29.

---

**La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankels.

R.C.S. Luxembourg B 29.827.

—  
Suivant décision prise par l'associé-gérant commandité en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, le siège social de la société est transféré au 1, rue Lankels à L-4205 Esch-sur-Alzette.

Référence de publication: 2014047264/9.

(140053740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Hansteen Soltau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.358.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014*

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Soltau S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047167/14.

(140053850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Gestielle Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

—  
Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held in Luxembourg, at 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *June 11, 2014* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2014
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors and the auditors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In case you should not be able to participate personally in the above Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 2747) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to RBC Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, for the attention of Fund Corporate Services - Domiciliation (or at Fax No. +352 / 2460-3331) by June 09, 2014 (C.E.T.) at the latest.

Shareholders are informed that they may obtain copies of the latest report at the registered office of the Company. They also may request that the report is sent to them free of charge.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014072670/755/29.

---

**Landia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.775.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014047268/9.

(140053180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 115.150.

*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014*

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Tegel S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047168/14.

(140053868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Real Estates International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 41.054.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme REAL ESTATES INTERNATIONAL S.A.-SPF sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mercredi, 11 juin 2014 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014073858/750/15.

---

**Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.  
R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
Sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mercredi 11 juin 2014 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision relative à la mise en liquidation de la société
2. Nomination de la société Kinetic Partners (Luxembourg) Management Compagny représentée par Mr François Gérard, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération
3. Questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014073882/755/16.

---

**Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 185.743.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

**THERE APPEARED:**

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 182273 and with a share capital of USD 50,000

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such appearing party declares to incorporate:

**Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l." (the "Company") is hereby formed. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a pro tempore chairman to be a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Convening notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, or the chairman pro tempore (as the case may be).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the present articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y)

representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders under the conditions provided for amendments to the articles of association who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l. ....	30,000	30,000
Total .....	30,000	30,000

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) has been shown, so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402 born in Minneapolis, MN, on 1<sup>st</sup> January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15<sup>th</sup> October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

### A COMPARU:

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182273 et ayant un capital social de 50.000 USD

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts ensemble avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements y inclus, sans limitation, pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans

limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000,-USD) divisé en trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés détenant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de dresser les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment sous forme de conférence téléphonique ou autre moyen similaire uniquement. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Avis de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance

ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui sera signé par le président ou le président pro tempore (selon le cas).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un seul quelconque des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions

collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des présents statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés dans les conditions de modification des statuts qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l. ....	30.000	30.000
Total .....	30.000	30.000

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) par apport en numéraire a été donnée, de sorte que le montant de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) est à la disposition de la société.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, gérante, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402, née à Minneapolis, MN, le 1<sup>er</sup> janvier 1958, et

- Pedro Fernandes das Neves, gérant, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014047689/467.

(140054714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

#### **AMB European Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047723/9.

(140054934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

#### **Leglux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 65.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014047273/10.

(140053634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

#### **International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires*

En date du 27 juin 2013, rassemblée générale d'actionnaires de la société a décidé de prendre en compte l'expiration du mandat de Monsieur Jens HÖHNEL en tant qu'administrateur de Classe II, dont le mandat expirait lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014048606/15.

(140055541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

**Agil-IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 167.480.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour de février.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Agil-IT S.A.» avec siège sociale L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167.480, constituée suivant acte reçu par Maître DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro 1026 du 21 avril 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Luis NUNES, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Murielle JOHN, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Yves HERGOTT, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 83 Pafebruch.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750 -EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de septante-cinq mille euros (75.000-EUR) sont représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau, restant annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

2. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'activité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications de banques, de professionnels du secteur financier, d'organismes de placements collectifs, de fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, ainsi que de tout autre type d'entreprise.

À cette fin, la société assurera auprès de ces entreprises sus désignées:

Des prestations de service sur le plan de la stratégie et du conseil en organisation informatique, de la gestion et de l'administration de systèmes informatiques, ainsi que du management de la fonction informatique.

Des missions couvrant les activités d'analyse, de conception, d'architecture et d'intégration de systèmes d'information, de management de projets informatiques ainsi que de conseil en sécurité informatique y inclus l'implémentation, le paramétrage, l'installation, le développement, la commercialisation et la location de logiciels et de solutions informatiques.

Des services de traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique. Elle peut aussi fournir des services de fourniture, mise en place et maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communications; plus généralement et afin de satisfaire aux activités énumérées au paragraphe ci-dessus, Des services de délégation de personnel pour la réalisation de travaux d'analyse et de programmation de logiciels destinés à l'usage de sa clientèle.

la conception, la production, la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de tous matériels et autres produits, en particulier ordinateurs, terminaux, ensembles et composants électroniques, ainsi que de tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion de l'information et de données sous toutes leurs formes, notamment leur traitement, impression, conservation, diffusion et transmission; le tout directement ou indirectement,

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

## 2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

### *Résolution unique*

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'activité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications de banques, de professionnels du secteur financier, d'organismes de placements collectifs, de fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, ainsi que de tout autre type d'entreprise.

À cette fin, la société assurera auprès de ces entreprises sus désignées:

Des prestations de service sur le plan de la stratégie et du conseil en organisation informatique, de la gestion et de l'administration de systèmes informatiques, ainsi que du management de la fonction informatique.

Des missions couvrant les activités d'analyse, de conception, d'architecture et d'intégration de systèmes d'information, de management de projets informatiques ainsi que de conseil en sécurité informatique y inclus l'implémentation, le paramétrage, l'installation, le développement, la commercialisation et la location de logiciels et de solutions informatiques.

Des services de traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique. Elle peut aussi fournir des services de fourniture, mise en place et maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communications; plus généralement et afin de satisfaire aux activités énumérées au paragraphe ci-dessus, Des services de délégation de personnel pour la réalisation de travaux d'analyse et de programmation de logiciels destinés à l'usage de sa clientèle.

la conception, la production, la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de tous matériels et autres produits, en particulier ordinateurs, terminaux, ensembles et composants électroniques, ainsi que de tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion de l'information et de données sous toutes leurs formes, notamment leur traitement, impression, conservation, diffusion et transmission; le tout directement ou indirectement,

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.»

#### *Frais*

Les dépenses, charges, frais, rémunération de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent euros (EUR 900.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. NUNES, M. JOHN, J-Y. HERGOTT, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2014. Relation: DIE/2014/2728. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014047688/134.

(140054651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

#### **Hansteen Troisdorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.506.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014*

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Troisdorf S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047169/14.

(140053888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

#### **Hansteen Viersen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.134.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014*

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Viersen S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047170/14.

(140053897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Lola A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 52C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.908.

---

**STATUT***Membres fondateurs:*

M. Christian Bodilsen, né le 10 avril 1979 au Danemark, domicilié au 52C route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler nationalité: Danoise;

M. Jan Bodilsen, né le 18 Septembre 1951 au Danemark, domicilié au 46 rue Mont Royal, L-8255 Mamer, nationalité: Danoise;

M. Anette Kristensen, né le 17 juin 1956 au Danemark, domiciliée au 46 rue Mont Royal, L-8255 Mamer, nationalité: Danoise;

Signatures.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «LOLA ASBL». Elle a son siège au 52C route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- Organisation des événements.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite/d'une demande verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 9.** La convocation se fait au moins 45 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 10.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 11.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 12.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 13.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste/affichage au siège etc.

**Art. 14.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée illimitée par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président, le secrétaire, le trésorier gère les comptes etc.

**Art. 15.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 16.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 17.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, une seule signature de membres en fonction est nécessaire.

**Art. 18.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale

**Art. 19.** La liste des membres est complétée chaque année si il y a des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Lorentzweiler, le 21 mars 2014, par les membres fondateurs.

Signatures

Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2014047275/82.

(140053567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 42.676.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047741/9.

(140054519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**AMB UK Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.143.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047728/10.

(140054328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Charleston Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 912.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.003.

Il est porté à connaissance du Registre de Commerce que l'adresse professionnel de monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, a changé vers le:

25, rue General Patton, L-2317 Howald (Grand-Duché du Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047800/13.

(140054679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

**Hansteen Waldstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.360.

*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014*

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Waldstrasse S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047171/14.

(140053913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.**AL2R, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 185.709.

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1.- Madame Laurence HIRTSMANN, épouse LEO, employée privée, née le 11 juillet 1969 à Woippy (France), demeurant à F- 57700 Hayange, 30, Rue Anthime Bosment (France),

2.- Monsieur Robert LEO, gérant de sociétés, né le 27 septembre 1967 à Hayange (France), demeurant à F- 57700 Hayange, 30, Rue Anthime Bosment (France),

Ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de..AL2R...

**Art. 3.** La société a pour objet la détention et gestion de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,-EUR), représenté par quarante-cinq mille (45.000) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les quarante-cinq mille (45.000) parts sociales émises sont numérotés de 1-45.000.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale.

Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nu-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

##### *Libération de parts sociales*

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

Associé	N° des parts	Parts sociales en usufruit	Parts sociales en nue-propriété
Mme Laurence . . . . .	1-18.000	18.000	
HIRTSMANN, épouse LEO . . . . .	18.001-45.000		27.000
Mr Robert LEO . . . . .	1.-18.000		18.000
	18.001-45.000	27.000	
Total . . . . .		45.000	45.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.250,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-4023 Esch sur Alzette, Rue Jean Pierre Bausch, Lieu dit «Hiehl»
- 2.- L'assemblée désigne deux gérants pour la société
- 3.- Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Robert LEO, gérant de sociétés, né le 27 septembre 1967 à Hayange (France), demeurant à F- 57 700 HAYANGE, 30, Rue Anthime Bosment (en France), gérant technique,
  - Madame Laurence HIRTSMANN, épouse LEO, employée privée, née le 11 juillet 1969 à Woippy (France), demeurant à F- 57 700 HAYANGE, 30, Rue Anthime Bosment (en France), gérante administrative.
- 4.- La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2014. Relation GRE/2014/1228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014047721/137.

(140054137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

**BSI Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of March,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary shareholders' meeting of BSI Europe S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 74.425, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1<sup>st</sup> February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 8<sup>th</sup> April 2000, number 269 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16<sup>th</sup> May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 1<sup>st</sup> August 2013, number 1856.

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred thirty four thousand three hundred fifty eight euros and forty nine cents (3,934,358.49 Euros) so as to raise it from its current amount of thirty one million four hundred sixty five thousand six hundred forty one Euro fifty one cents (EUR 31,465,641.51), represented by 469,322 shares, up to thirty five million four hundred thousand Euro (EUR 35,400,000), through the increase of the share value against payment in cash;

2. Convert the existing 469,322 shares to 354,000 new shares;

3. Subscription and payment;

4. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company.

II.- That the sole shareholder present or represented, as well as the shares held by it are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the proxy of the shareholder represented and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman of the meeting and having verified that it was regularly constituted, the meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred thirty-four thousand three hundred fifty-eight Euro and forty-nine cents (EUR 3,934,358.49) so as to raise it from its current amount of thirty-one million four hundred sixty-five thousand six hundred forty-one Euro fifty-one cents (EUR 31,465,641.51), represented by four hundred sixty-nine thousand three hundred twenty-two (469,322) shares without

designation of a nominal value, up to thirty-five million four hundred thousand Euro (EUR 35,400,000), without issuing new shares but by increasing the share value of the existing shares.

#### *Subscription and payment*

The amount of three million nine hundred thirty-four thousand three hundred fifty-eight euros and forty-nine cents (EUR 3,934,358.49) is fully paid up in cash by the sole shareholder BSI SA, with registered office at CH-6900 Lugano, Via Magatti,

here represented by Ms Cheryl Geschwind, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Lugano (Switzerland), on 24<sup>th</sup> February 2014,

so that the amount of three million nine hundred thirty-four thousand three hundred fifty-eight Euro and forty-nine cents (EUR 3,934,358.49) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The said proxy, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to convert the existing four hundred sixty-nine thousand three hundred twenty-two (469,322) shares into three hundred fifty-four thousand (354,000) new shares entirely allocated to the sole shareholder.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at thirty-five million four hundred thousand Euro (EUR 35,400,000), consisting in three hundred fifty-four thousand (354,000) shares in nominative form without designation of a nominal value.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

Une assemblée générale extraordinaire de BSI Europe S.A., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 74.425, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> février 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 2000, numéro 269 (ci après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1<sup>er</sup> août 2013, numéro 1856.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Martine Zellinger, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 3.934.358,49) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un millions quatre cent soixante-cinq mille six cent quarante-et-un euros cinquante-et-un cents (EUR 31.465.641,51), représenté par quatre cent soixante-neuf mille trois cent vingt-deux (469.322) actions à trente-cinq millions quatre cent mille euros (EUR 35.400.000) par augmentation du pair comptable, et libération en espèces;

2. Conversion des 469.322 actions existantes en 354.000 actions nouvelles.
3. Souscription et libération;
4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société.

II.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président de l'assemblée et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 3.934.358,49) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un millions quatre cent soixante-cinq mille six cent quarante-et-un euros cinquante-et-un cents (EUR 31.465.641,51), représenté par quatre cent soixante-neuf mille trois cent vingt-deux (469.322) actions à trente-cinq millions quatre cent mille euros (EUR 35.400.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

#### *Souscription et libération*

Le montant de trois millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 3.934.358,49) est entièrement libéré par l'actionnaire unique BSI SA, avec siège à CH-6900 Lugano, Via Magatti,

ici représentée par Madame Cheryl Geschwind, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano (Suisse), le 24 février 2014,

par un apport en espèces, de sorte que le montant de trois millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 3.934.358,49) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présente acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de convertir les quatre cent soixante-neuf mille trois cent vingt-deux (469.322) actions existantes en trois cent cinquante-quatre mille (354.000) actions nouvelles, qui sont toutes allouées à l'actionnaire unique.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-cinq millions quatre cent mille euros (EUR 35.400.000), représenté par trois cent cinquante-quatre mille (354.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2014. LAC / 2014 / 12486. Reçu soixante quinze euros. 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014047785/152.

(140054458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

**Baltamon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Le 20.01.2014.

Sophie ERK.

Référence de publication: 2014047764/10.

(140054817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

**Orange Capital, Société Anonyme,****(anc. Aqua Investment S.A.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AQUA INVESTMENT S.A.», ayant son siège social au 12 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 101534, a été constituée suivant acte reçu en date du 21 juin 2004 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 septembre 2004 sous le numéro 940, ci-après la 'Société'.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Orange Capital".

2. Modification de l'article 1 des statuts.

3. Modification de l'objet social de la Société par l'ajout du paragraphe suivant à l'article 2 des statuts «La société aura également pour objet la fourniture de services et de conseils sur des questions micro et macro-économique ainsi que dans la gestion de l'administration des affaires, conseils financiers, conseils stratégiques et dans tous les services qui sont étroitement liés ou complémentaires.»

4. Modification de l'article 2 des statuts

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Il a été décidé de changer la dénomination de la Société en "Orange Capital" avec effet à la date de ce jour.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «Orange Capital».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

*Troisième résolution:*

Il a été décidé de changer l'objet social de la société par l'ajout d'un paragraphe complémentaire à l'article 2 des statuts comme suit «La société aura également pour objet la fourniture de conseils économiques consistant en la fourniture de services et de conseils sur des questions micro et macro-économique ainsi que dans la gestion de l'administration des affaires, conseils financiers, conseils stratégiques et dans tous les services qui sont étroitement liés ou complémentaires».

*Quatrième résolution:*

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

“ **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité et notamment immobilière, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société aura également pour objet la fourniture de services et de conseils sur des questions micro et macro-économique ainsi que dans la gestion de l'administration des affaires, conseils financiers, conseils stratégiques et dans tous les services qui sont étroitement liés ou complémentaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13077. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047740/83.

(140054738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Boucherie Wolff s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 47.184.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014047780/10.

(140054078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---